



## Non respect des clauses contractuelles - Centre Aquatique

-----  
Par Query

Bonjour,

J'ai souscrit à un abonnement dans un centre aquatique qui me permet de circuler librement entre la salle de fitness, spa et piscine durant une période annuelle (selon les termes du contrat). Le SPA, la salle de sport et la piscine se trouvent dans des endroits différents. Ces derniers sont séparés par des portes qui se déverrouillent grâce à la présence d'un bracelet électronique que le centre nous prête durant la période de l'abonnement. Ces bracelets ont été installés très récemment et les résultats ne sont pas du tout satisfaisants. En effet, la plupart de ces bracelets ne fonctionnent pas.

Il s'avère que, je suis dans l'impossibilité de circuler librement entre les différentes salles, car étant donné que mon bracelet ne fonctionne pas, je ne peux malheureusement circuler entre les différentes salles (sport, spa et piscine). Afin de pouvoir passer d'une salle à l'autre, il faut absolument remonter à l'accueil, repasser donc par les vestiaires, s'habiller et descendre à l'accueil afin de trouver un maître nageur pour qu'il nous ouvre la porte.

Nous avons alerté l'accueil, afin de régler ce malentendu. Ces derniers sont au courant de la situation (nous ne sommes pas les premiers à reporter cette erreur) et nous indiquent que c'est en cours de réparation, on nous indique une période maximum de 2 semaines pour que la situation rentre dans l'ordre.

Or, cela fait 8 mois maintenant que nous ne pouvons profiter des services mentionnés dans les clauses du contrat. Nous avons signalé la situation plusieurs fois, mais nous avons toujours la même réponse, "nous sommes au courant de la situation, nous allons contacter le directeur"...

Je me suis renseigné sur plusieurs textes de lois et il en résulte que le centre aquatique est clairement en faute. Il y a bien un préjudice, comment est-ce que je peux le faire savoir ? et les démarches à suivre ?

En vous remerciant,

Cordialement.